



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mardi 15 novembre 2022**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER - Gérard GEORGES -
Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY – Nicolas VUILLEMIN

Excusé : M. Stéphane BEGEL

RAPPEL

PLANNING JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour et/ou d'horaire devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans [Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.](#)

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais. Cela concernant également les réponses tardives des clubs qui ont été notifiés avant le Lundi sur Footclubs.

PROTOCOLE SANITAIRE

Zone sportive

La zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone. La présence des personnes non concernées par l'organisation du match est strictement interdite dans cette zone

Protocole d'avant match

Les Escort kids sont autorisés dans le cadre défini ci-après :

- Ils doivent emprunter un accès autre que celui du tunnel des joueurs
- Ils se positionnent en ligne, espacés, entre les drapeaux et panneaux protocolaires, avant l'entrée des joueurs
- Les joueurs viennent s'aligner derrière les Escort kids
- Aucun contact physique avec les joueurs
- Les Escort kids sont âgés de 8 à 12 ans

La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est autorisée mais doit se faire sans contact, à distance

Les coups d'envoi fictif sont autorisés

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24591674 : championnat N3 poule E : ST APOLLINAIRE – JURA DOLOIS du 27 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 26 novembre 2022 à 14h30 au complexe sportif Louzole 1 à St Apollinaire.

Match n° 24591678 : championnat N3 poule E : MACON UF - GRANDVILLARS du 27 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 26 novembre 2022 à 15h0 au stade Pierre Guérin à Mâcon.

Match n° 24650853 : championnat R1 Herbelin groupe B : LONS LE SAUNIER RC – BRESSE JURA FOOT du 20 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 19 novembre 2022 à 19h00 au stade municipal 1 à Lons le Saunier.

Match n° 24650899 : championnat R1 Herbelin groupe B : CHAMPAGNOLE – LA CHAPELLE DE GUINCHAY du 11 décembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 10 décembre 2022 à 19h00 au complexe sportif des Louaitaux 1 à Champagnole.

Match n° 24651026 : championnat R1 Herberlin groupe C : AUDINCOURT – 4 RIVIERES 70 du 20 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 19 novembre 2022 à 16h00 au stade des Cantons 1 à Audincourt.

Match n° 24651065 : championnat R1 groupe C : LURE JS – 4 RIVIERES 70 du 4 décembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 3 décembre 2022 à 19h00 au stade Georges Pequegnot à Lure.

1.2 – COUPE INTERSPORT

Match n° 25091620 : Coupe Intersport poule B : IS/SELONGEY 2 – ST APOLLINAIRE 2 du 20 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 19 novembre 2022 à 18h00 au stade du Réveil 1 à Is sur Tille.

1.3 – REPORT DE MATCHS

Match n° 24889297 : championnat R3 poule B : ST BONNET LA GUICHE – DUN SORNIN CHAUFFAILLES du 13 novembre 2022

Après réception du rapport de l'arbitre, la commission décide de reporter la rencontre au dimanche 18 décembre à 14h30 au stade de la Bruyère à La Guiche.

2 – JEUNES

MASCULINS

2.1 – COUPE GAMBARDELLA

Match n° 25410368 : Coupe Gambardella : LOUHANS CUISEAUX – GJ AFGP 58 du 20 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 19 novembre 2022 à 14h30 au Parc des Sports de Bram à Louhans.

2.1 – REPORT DE MATCHS

La commission décide de donner la priorité au championnat. Les matchs du 1^{er} tour de la Coupe U18 CREDIT AGRICOLE suivants sont reportés au dimanche 18 décembre 2022 à 14h30 :

- 25423485 : CHALON (U17) – AUXERRE AJ (U17)
- 25423486 : AFGP 58(U17) – DIJON FCO (U18)
- 25423487 : SNID (U17) – GUEUGNON (U18)
- 25423488 : STADE AUXERRE (U17) – AUXERRE AJ (U18)
- 25423489 : IS/SELONGEY (U17) – ST VIT (U18)
- 25423490 : FONTAINE LES DIJON (U17) – BESANCON FOOT (U17)
- 25423491 : DIJON ASPPT (U17) – RACING BESANCON (U18)
- 25423492 : CHEVIGNY ST SAUVEUR (U17) – USC DIJON (U18)
- 25423494 : JS CRECHES (U17) – JURA LACS (U17)
- 25423496 : LOUHANS CUISEAUX (U18) – GJ/GSF FC MACON BS (U18)
- 25423498 : PONTARLIER (U17) – PONTARLIER (U18)

3 – FEMININES

SENIORS

3.1 – REGIONALE 2F

Match n° 24758605 : R2F : US VAL DE PESMES – BESANCON FOOTBALL du Dimanche 6 novembre 2022

La commission prend connaissance de la décision de la SROC concernant la réserve déposée par BESANCON FOOTBALL lors de la rencontre de la 7^{ème} journée du championnat R2F le 6 novembre 2022.

Elle donne match perdu par pénalité à US VAL DE PESMES (0 but ; - 1pt) pour en reporter le bénéfice au club de BESANCON FOOTBALL (1 but ; 3 pts).

3.2 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24732992 : R2F : LONGVIC 2 – GRAND BESANCON FC du Dimanche 20 novembre 2022

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer l'horaire de la rencontre à 10h00 au stade Maurice Colson 1 à Longvic.

JEUNES

3.3 – U18F R1

Match N°25371638 : U18F R1 : POULE B : ASPTT DIJON FOOTBALL – US LES FINS du Samedi 12 Novembre 2022

Forfait déclaré de l'équipe de US LES FINS

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de US LES FINS (3-0). Retire 1pt à l'équipe de Us Les Fins et attribue le gain du match à l'ASPTT DIJON FOOTBALL.

Amende : 80 euros pour forfait déclaré

4– FUTSAL

4.1 – REGIONAL 1 FUTSAL

Match N°24776205 : Régional 1 FUTSAL : UF MACONNAIS – FC GRESILLES du jeudi 10 novembre 2022

Forfait déclaré de l'équipe GRESILLES FC

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de GRESILLES FC (3-0). Retire 1pt à l'équipe de Grésilles FC et attribue le gain du match à UF MACONNAIS.

La Commission prend connaissance du 3^{ème} forfait de l'équipe GRESILLES FC depuis le début de la saison. Elle valide selon **l'article 6 – Forfait Général, Point 1.C**, le forfait général du club de Grésilles FC du Championnat Régional 1 Futsal pour le compte de la saison 2022/2023.

Amende : 250 euros pour forfait général

4.2 – COUPE NATIONAL FUTSAL

La commission décide de retirer l'engagement du club de GRESILLES FC de la Coupe National Futsal du fait de son forfait général sur le championnat R1 FUTSAL.

Elle rappelle que cette décision fait suite au règlement de cette Coupe National où seulement les équipes engagées dans un championnat spécifique futsal peuvent prétendre à une participation.

5.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive :


CHATENOY : amende de 20 Euros (match R3 n° 24653974)

La commission après étude, décide de retirer l'amende pour les clubs :

PARAY USC 2 : amende de 20 Euros (match R2 n° 24677520)

FAUVERNEY ROUVRES : amende de 46 Euros (match Coupe Gambardella n° 25358845)

Le Président.



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football